



Conseil économique et social

Distr. générale
31 juillet 2019
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-dix-septième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relevant de la Commission européenne des forêts
de la FAO : Table ronde consacrée au nouveau risque que les
espèces envahissantes constituent pour les forêts européennes**

Quarantième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Nouveau risque que les espèces envahissantes constituent pour les forêts d'Europe et d'Asie centrale

Note du secrétariat

Résumé

Les nouvelles menaces que constituent les espèces envahissantes pour les forêts d'Europe et d'Asie centrale se multiplient à un rythme alarmant. L'intensification du commerce mondial et du transport de voyageurs ainsi que les effets des changements climatiques en sont les principales causes. Les irruptions massives d'espèces envahissantes provoquent des dommages qui se chiffrent en milliards de dollars, tant sur le plan de la productivité forestière que sur celui de la fourniture de services écosystémiques dans la région. Il est urgent de faire évoluer les stratégies nationales de protection des forêts dans la région pour prévenir et gérer la prolifération d'espèces envahissantes. Il faut notamment mettre en œuvre des mesures phytosanitaires dans le secteur de la foresterie, à l'échelle nationale et régionale, et faire participer davantage les collectivités à la mise en place de programmes de surveillance aux fins de la détection précoce et des interventions. On trouvera dans le présent document des informations générales sur lesquelles se fonderont les travaux de la table ronde, qui porteront sur les multiples dimensions du problème dans la région.

Les membres souhaiteront peut-être donner aux États membres et à la FAO des orientations concernant les travaux qu'ils mènent dans la région sur cette question.



I. Introduction

1. Les forêts européennes couvrent environ 35 % des terres émergées d'Europe (soit 190 millions d'hectares), tandis que les forêts et autres terres boisées d'Asie centrale ne représentent que 5,5 % de la superficie totale de ce territoire de 545 millions d'hectares (FAO, 2010). Les forêts de la région de l'Europe et de l'Asie centrale fournissent du bois d'œuvre, du bois de chauffage, des produits non ligneux et sont utilisées pour de nombreuses autres activités forestières telles que la chasse et le pâturage. En Europe, le secteur forestier représente un chiffre d'affaires de près de 500 milliards d'euros et emploie environ 3,5 millions de personnes (AEE, 2018). Les forêts fournissent en outre de nombreux services écosystémiques, dont la gestion des bassins versants et la protection des sols.

2. Les forêts de la région de l'Europe et de l'Asie centrale ont été touchées par de nombreux ravageurs et pathogènes forestiers, y compris plusieurs espèces envahissantes (notamment des plantes, des vertébrés, des invertébrés et des microorganismes). Les espèces forestières envahissantes menacent de plus en plus la santé, la durabilité et la productivité des forêts naturelles et plantées. L'introduction et la propagation de ces espèces sont étroitement liées à l'augmentation constante de la circulation des biens et des personnes dans le monde, à laquelle s'ajoutent les effets des changements climatiques.

3. Il est difficile d'estimer toutes les répercussions économiques, environnementales et sociales que peuvent avoir les espèces forestières envahissantes en raison de la complexité des éléments dont il faut tenir compte et qui concernent notamment l'impact de ces espèces sur la biodiversité, les fonctions des écosystèmes, la santé humaine, les valeurs sociales et culturelles ou encore les coûts indirects tels que les effets des mesures de contrôle. Il est désormais reconnu internationalement que les espèces envahissantes sont l'un des principaux facteurs de perte de biodiversité dans le monde. Nombre de pays de la région ont été touchés par de graves épidémies d'espèces envahissantes, qui ont causé des dommages se chiffrant en milliards de dollars sur le plan économique, environnemental et socioculturel. On a estimé que le coût économique global des espèces envahissantes dans la région était de plus de 12 milliards d'euros par an et que les plantes terrestres envahissantes représentaient à elles seules un coût d'au moins 3,7 milliards d'euros par an (Kettunen *et al.*, 2009).

II. Risques pluridimensionnels et nécessité d'une action intersectorielle

4. Les forêts européennes comptent près de 1 800 espèces envahissantes (AEE, 2018). La liste des 100 espèces les plus envahissantes en Europe comprend plusieurs espèces forestières (DAISIE, 2018). Les nouvelles menaces de ravageurs dans la région résultent autant de leur propagation d'une zone à l'autre dans la région que de l'introduction de nouvelles menaces. L'introduction des espèces envahissantes dans une nouvelle zone peut être intentionnelle, lorsqu'elles sont importées en tant que produit de base, ou involontaire, lorsque les marchandises importées sont contaminées au cours de leur transport et que les espèces se propagent le long des couloirs d'infrastructure de transport tels que les routes et les canaux ou par leurs propres moyens.

5. On trouvera ci-dessous quelques-unes des principales espèces forestières envahissantes dont la population est limitée dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale :

- Nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) sur les pins au Portugal et en Espagne ;
- Punaise à dentelle du chêne (*Corythucha arcuata*) sur les chênes en Europe et en Asie mineure ;
- Teigne du buis (*Cydalima perspectalis*) sur divers buis indigènes et cultivés dans toute l'Europe et le Caucase ;

- Brûlure du buis (*Calonectria pseudonaviculata*) ;
- Chalarose du frêne (*Hymenoscyphus fraxineus*) en Europe ;
- Foreur émeraude du frêne (*Agrilus planipennis*), qui se propage de l'est vers l'ouest en Europe ;
- Mort subite du chêne (*Phytophthora ramorum*) dans plusieurs pays européens ;
- Coléoptères longicornes des agrumes (*Anoplophora chinensis*) (et autres espèces d'*Anoplophora*) dans plusieurs pays européens ;
- Charançon rouge du palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*) en Italie et en Espagne et se propageant au Caucase ;
- Faux vernis du Japon (*Ailanthus altissima*) ;
- Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) ;
- Érable à feuilles de frêne (*Acer negundo*) ;
- Robinier (*Robinia pseudoacacia*) ;
- Brûlure du châtaignier (*Cryonectria parasitica*).

6. D'autres nouvelles espèces forestières envahissantes apparaissent également, notamment le dendroctone rouge de l'épinette (*Dendroctonus valens*), qui touche les pins ; le scolyte polyphage, qui touche de nombreux arbres des villes et les avocatiers en Afrique du Sud et aux États-Unis, ainsi que des pathogènes comme la brûlure en bandes brunes des aiguilles, qui auront probablement de graves conséquences sur les forêts naturelles et plantées d'Europe et d'Asie centrale.

7. Les changements climatiques ont des conséquences majeures sur la prolifération des ravageurs et des pathogènes indigènes ainsi que des espèces envahissantes, en particulier sur leur biologie (par exemple, un développement plus rapide), leur comportement (par exemple, la préférence des hôtes) et leur pouvoir pathogène. Une hausse des températures et la sécheresse réduisent la capacité de résistance des arbres, qui deviennent alors vulnérables aux espèces envahissantes. Beaucoup de pays européens ont mis en place des institutions et des services spécialisés dans la protection de la santé des forêts et la lutte contre les espèces envahissantes. Des organisations régionales telles que le réseau européen d'information sur les espèces exotiques (EASIN), l'Agence européenne pour l'environnement et le groupe scientifique sur la santé des plantes de l'Autorité européenne de sécurité des aliments mènent des activités relatives à la lutte contre les espèces envahissantes en Europe. En outre, l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) intervient dans des pays situés en dehors de la région européenne. Le Groupe d'experts de l'OEPP chargé des questions de quarantaine des ravageurs des forêts tient à jour des listes d'alerte pour la région couverte par l'Organisation. La question des espèces envahissantes a déjà été traitée dans plusieurs textes législatifs en vigueur dans l'Union européenne. Le règlement de l'Union Européenne relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes constitue la pierre angulaire des stratégies nationales en la matière.

8. Il reste que les mesures prises par chaque pays pour prévenir et gérer la propagation des espèces forestières envahissantes sont très inégales. Si la libre circulation a de nombreux effets positifs pour les pays européens, l'absence de mesures phytosanitaires applicables aux exportations avant leur envoi et aux passages aux frontières ainsi que le manque de surveillance favorisent la propagation des espèces envahissantes dans la région. Dans la plupart des cas, les pays prennent des mesures qui ne visent qu'à contenir la propagation des espèces forestières envahissantes. Ces mesures de lutte contre les invasions transfrontières d'espèces envahissantes ne peuvent porter leurs fruits que grâce à la coopération entre pays voisins dans le domaine de la surveillance et des interventions rapides. Les pays de la région n'ont pas tous mis en place des stratégies de protection des forêts qui facilitent les interventions transfrontières. Dans les pays d'Europe de l'est et d'Asie centrale, en particulier, il est nécessaire de mettre plus fermement en œuvre des stratégies de protection des forêts pour enrayer la prolifération des espèces invasives.

9. Il importe d'appliquer des stratégies d'adaptation efficaces en vue de renforcer les capacités de gestion nécessaires pour faire face aux événements néfastes tels que les invasions de ravageurs et les phénomènes météorologiques extrêmes. Il faut pour cela renforcer la résilience et exploiter les redondances, ainsi qu'encourager l'adoption de mesures biologiques permettant de lutter efficacement contre les parasites lorsque c'est possible, renforcer les capacités de réaction rapide et favoriser le développement de forêts durables qui résistent aux variations climatiques selon les régions et dans le temps.

III. Activités en cours et prévues de la FAO sur le sujet dans la région Europe et Asie centrale

10. Dans le cadre de ses programmes de coopération technique, la FAO apporte un soutien technique aux pays de la région, notamment l'Albanie, le Bélarus, la Géorgie, la Turquie et l'Ukraine. Bien que de nombreux projets se bornent à parer au plus pressé, cette assistance technique vise *in fine* à développer des forêts résistantes aux invasions d'espèces envahissantes et de ravageurs indigènes.

11. En raison du caractère transfrontière des invasions d'espèces envahissantes, il faut que les institutions, les pays et les régions collaborent dans les domaines de la prévention et de la gestion des invasions d'espèces forestières envahissantes. Conscient de la nécessité de collaborer à grande échelle dans ce domaine, le Département des forêts de la FAO contribue à la mise en place de cinq réseaux régionaux de lutte contre ces espèces en Asie-Pacifique, en Afrique, au Proche-Orient, en Europe et Asie centrale ainsi que dans les pays du cône Sud – couvrant ainsi près de 100 pays. Ces réseaux, qui permettent d'échanger des informations essentielles sur les ravageurs et de mener des activités de renforcement des capacités, sont axés sur la prévention et la gestion de la propagation des espèces forestières envahissantes dans ces régions et entre elles. Pour limiter l'introduction de ravageurs par le biais des échanges commerciaux, les réseaux promeuvent également activement la mise en œuvre de normes phytosanitaires dans le secteur de la foresterie, en collaboration avec le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux et des partenaires régionaux.

12. En 2017, la FAO a contribué à la création du Réseau des espèces envahissantes des forêts d'Europe et d'Asie centrale, qui compte actuellement des coordonnateurs dans 24 pays de la région. Ce réseau favorise une gestion intégrée et dynamique de la lutte contre les ravageurs forestiers dans la région. Le renforcement de la communication et de la collaboration régionale aidera les pays membres à contrer et à gérer les menaces croissantes qui pèsent sur la santé des forêts ainsi qu'à lutter contre les espèces envahissantes, les invasions de ravageurs indigènes et les changements climatiques. Grâce à ce réseau, la FAO a contribué en 2017 à l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités dans le domaine de l'identification des scolytes du bois envahissants et d'un autre atelier en 2018 pour mettre l'accent sur l'importance de faire appliquer les législations régionales et nationales en matière de prévention et de gestion des invasions de ravageurs forestiers dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale ainsi que de faire connaître le rôle des pépinières. La FAO prévoit d'organiser en 2019 un atelier de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion durable des espèces envahissantes du châtaignier et des plantes ligneuses envahissantes. En outre, une enquête est actuellement menée dans les pays membres du Réseau des espèces envahissantes des forêts d'Europe et d'Asie centrale pour analyser la situation actuelle des espèces forestières envahissantes et déterminer les domaines d'activités communes pour 2020-2021.

IV. Éléments à prendre en considération

13. La Commission souhaitera peut-être encourager les pays de la région à renforcer leur participation au Réseau des espèces envahissantes des forêts d'Europe et d'Asie centrale et à contribuer à ses activités en faveur du renforcement de la collaboration régionale en matière de protection de la santé des forêts et de contrôle des espèces forestières envahissantes dans la région.

14. La Commission voudra peut-être demander à la FAO :

a) De continuer d'appuyer la mise en œuvre des activités du Réseau des espèces envahissantes des forêts d'Europe et d'Asie centrale ;

b) D'appuyer les mesures intersectorielles de protection des végétaux pour contribuer à la préservation de la diversité biologique, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets.
